

TOURNOI DE FIN D'ANNÉE

Article 1 : présentation

Le club Albertville Savoie Échecs organise le vendredi 20 décembre 2024 le 1^{er} tournoi de 'fin d'année'.

Ce tournoi se déroulera à la maison des associations, 21 rue Georges Lamarque à Albertville, salle des glycines

Il est ouvert uniquement aux personnes licenciées FFE pour la saison 2024/2025

Le nombre de places est limité à 32 personnes

Article 2 : règles et appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

Les appariements se font au Système Suisse, assisté par ordinateur (programme Papi 3.3.8)

Article 3 : rondes et cadence

Ce tournoi se déroulera en 4 rondes

La cadence est de 10 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup depuis le début

Article 4: horaires

Horaire de jeu : 18h15-21h00

Clôture des inscriptions et vérification des licences et : 18h00-18h10

Horaires approximatifs:

Ronde 1 : 18h15

Ronde 2 : 19h00

Ronde 3 : 19h40

Ronde 4 : 20h20

Article 5 : inscription

Le montant des inscriptions est de 3 euros pour toutes les catégories

Aucun prix ne sera distribué

Article 6 : classement

En cas d'ex aequo au nombre de points dans le classement final, le départage des places se fera dans l'ordre suivant :

- Le buchholz
- Le buchholz Tronqué
- La performance

Article 7 : forfait

Aucun délai de forfait n'est autorisé

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à la ronde suivante que s'il justifie de son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante)

Article 8 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur indique à l'arbitre le résultat de la partie (ou les blancs en cas de nullité)

Article 9 : rappel

- Les participants sont tenus de respecter la charte du joueur d'échecs
- L'inscription au tournoi inclus l'acceptation du présent règlement
- Les téléphones portables doivent être éteints sous peine de perte immédiat de la partie
- Les analyses des parties peuvent s'effectuer dans le local du club, en face de la salle des glycines ; l'accès au local du club est interdit pendant la partie

Article 10 :

Arbitre principal : Rodolphe Leclerc (AFO1)